

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Failles divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 SEPTEMBRE

L'ÉLECTION DES DEUX-SÈVRES

Les républicains triompheront modestement, croyons-nous, du résultat du scrutin dans le département des Deux-Sèvres.

Leur candidat est élu avec 4,676 voix de majorité. Aux précédentes élections, le républicain M. Giraud, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu avec 2,537 voix de majorité sur le candidat le plus favorisé de la liste conservatrice.

Les républicains, tous unis sur le nom de M. Goiraud, se croyaient certains d'un succès triomphal ; ils pensaient que cette nouvelle consultation du suffrage universel témoignerait, comme les élections qui ont eu lieu depuis un an, d'une progression des forces républicaines ; ils y comptaient d'autant plus que la candidature conservatrice s'était produite tardivement et que l'honorable M. Aymé de La Chevrelière avait dû borner ses visites aux électeurs d'un seul arrondissement.

Le journal monarchique, la *Revue de l'Ouest*, publiait, dans son numéro de jeudi dernier, la note suivante :

« C'est au milieu de la sympathie universelle et d'un empressement qui nous donne les meilleures espérances, que notre candidat, M. Aymé de La Chevrelière, qui n'a pu, faute de temps, parcourir le département, comme il l'aurait désiré, continue ses tournées électorales dans son arrondissement. »

Le candidat républicain avait, au contraire, depuis près de six semaines parcouru le département en tous les sens, se faisant accompagner par les députés du département, ayant à son service tous les agents de l'administration.

Tout ce mouvement, toute cette agitation, tous ces efforts ont abouti à une perte considérable de voix pour la République, et la différence entre le candidat conservateur a été réduite de 2,537 voix à 4,676.

Mais ce qui donne à cette élection son véritable caractère, c'est qu'elle se produit dans des circonstances dont les républicains ont eu soin eux-mêmes de faire ressortir la gravité.

M. Aymé de La Chevrelière a publié sa circulaire au lendemain de l'apparition du Manifeste de Monsieur le Comte de Paris ; il s'était affirmé hautement monarchiste :

« Je suis, disait-il, profondément convaincu que la Monarchie peut seule ramener dans notre cher pays, si éprouvé par les querelles intestines et par la crise terrible qui en résulte, la paix et la prospérité, ardemment désirées par tous les Français vraiment dignes de ce nom. »

« Ma conviction est que ce retour d'un gouvernement solide et durable ne saurait tarder à se produire par une manifestation de la volonté de la nation, désabusée enfin et lasse des palinodies de gens qui font du suffrage universel le marchepied de leur ambition. »

Il n'était plus permis, après cette déclaration si franche et si nette, de parler d'équivoque ; les républicains ont compris que la lutte était engagée sur un terrain où ils devaient remporter un véritable triomphe s'ils ne voulaient pas qu'un succès relatif fût étreinte envisagé comme une défaite pour leur régime.

Aussi n'avaient-ils rien épargné pour essayer de troubler et d'intimider les électeurs ; à l'affirmation monarchique, ils avaient opposé tout ce que l'esprit de secte, tout ce que la haine du parti pouvaient leur inspirer de calomnies contre la Monarchie.

Les populations les ont laissés s'agiter, menacer et calomnier, et, quand il s'est agi de voter, 38,000 électeurs, se ralliant au programme de M. Aymé de la Chevrelière, se sont chargés de démontrer aux républicains qu'ils ne voulaient plus de leur régime.

Avec un peu d'activité de la part des conservateurs, la bataille eût certainement été gagnée ; le résultat n'en est pas moins des

plus brillants et peut servir d'exemple à ceux qui croient qu'en s'effaçant, on recueille des voix et l'on ramène les indifférents.

L'opinion publique ne s'intéresse qu'à ceux qui s'affirment ; elle ne s'attache qu'à ceux qui font preuve d'énergie ; elle ne suit que ceux qui lui montrent un but ; elle ne croit qu'en ceux qui ont confiance en eux-mêmes et s'adressent à elle avec franchise.

On vient d'en faire l'expérience dans les Deux-Sèvres ; il s'agit désormais de s'organiser partout pour ne pas se laisser surprendre et devancer quand vient l'heure de la lutte.

Cette élection va sans doute donner à réfléchir aux républicains ; elle doit être pour tous les monarchistes un encouragement et leur prouver que, pour réussir, il leur suffit de vouloir.

CHARLES DUPUY.

L'incident de Raon-la-Plaine

L'ACTION DIPLOMATIQUE

Dans son entrevue d'avant-hier avec M. Flourens, M. le comte de Munster a déclaré qu'il regrettait vivement ce qui s'était passé et qu'il ne doutait pas que son gouvernement ne s'empresse de donner satisfaction à la France, en admettant cependant que les faits soient tels qu'ils ont été rapportés.

L'ambassadeur d'Allemagne a ajouté qu'aucune communication ne lui était encore parvenue de Berlin concernant l'incident.

M. Raindre, chargé d'affaires de France à Berlin, s'est rendu auprès de M. Herbert de Bismarck pour lui communiquer les premiers renseignements recueillis par le gouvernement français.

Après avoir pris connaissance de ces renseignements, M. Herbert de Bismarck a déclaré au chargé d'affaires de France que l'enquête allemande était un peu moins avancée que l'enquête française, mais que des ordres avaient été donnés pour que l'incident du 24 septembre fût promptement

élucidé par les autorités d'Alsace-Lorraine.

M. Herbert de Bismarck a d'ailleurs ajouté spontanément que si les faits relevés dans le dossier de l'enquête française étaient, comme on pouvait le prévoir, reconnus exacts, l'Allemagne ne contesterait pas le principe d'une réparation.

Tel est le sens absolument exact des déclarations faites au chargé d'affaires de France.

Avant de se retirer, M. Raindre a avisé M. Herbert de Bismarck qu'il lui soumettrait, à l'occasion de la réception hebdomadaire, des renseignements complémentaires et probablement définitifs sur l'affaire de Vixaincourt.

M. Raindre a dû en effet recevoir la réponse de M. Flourens au télégramme qui relate les déclarations de M. Herbert de Bismarck.

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères se borne à prendre acte des dispositions conciliantes de l'Allemagne et à compléter d'après les derniers rapports de M. Sadoul les indications précédemment télégraphiées à Berlin.

Ces indications complémentaires se rapportent essentiellement à la topographie des lieux et aux taches de sang que M. Sadoul et les nombreux témoins signalés dans l'enquête ont remarquées sur le sol français.

Divers journaux ont annoncé que le gouvernement français avait l'intention de réclamer l'extradition du soldat allemand Kauffmann, auteur du meurtre commis à Raon-sur-Plaine.

Nous pouvons démentir cette nouvelle, car un tel procédé serait contraire au droit international.

Le soldat Kauffmann ne relève que des conseils de guerre de son pays, son acte étant considéré comme ayant été commis en Allemagne.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Le commissaire de police allemand de Schirmeck n'a fait aucune difficulté pour

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

— N'avez-vous rien vu, Cartahut ? reprit le porte-voix du capitaine. Des forçats se sont évadés ce matin.

— Rien en mer, capitaine.  
— A Dieu va't alors, le *Saint-François* !  
— A Dieu va't, la *Providence* !

La machine du garde-côte recommença à fonctionner, et la *Providence* vira de bord.

— Adieu, Cartahut !  
— Adieu, Voit-Goutte !  
Et Cartahut, fort ému lui-même, brouillant ses deux chansons, laissa retomber les voiles et donna un coup de barre en chantant :

On tira s'à la courte paille  
Pour savoir qui, qui, qui serait mangé !

Cinq minutes après, la *Providence* s'éloignait et le *Saint-François* reprenait sa course vers le nord. A peine le garde-côte fut-il assez éloigné pour que l'œil du capitaine ne put distinguer les mouvements de la barque, que les trois compagnons, jusque-là immobiles, se précipitèrent

derrière la voile et vinrent tous ensemble témoigner leur reconnaissance à Cartahut.

— C'est vous qui nous avez sauvés ! s'écriait le Potard.

— Sans vous, reprenait Rouget, nous serions, à l'heure qu'il est, enchaînés sur la *Providence*.

— Comment pourrions-nous jamais, disait Jean Beuregard, reconnaître un tel service ?

Et les trois hommes serraient à la briser la main du marin.

— Ah ! ne me remerciez pas tant, fit Cartahut ; à ma place vous auriez agi comme moi, jamais un marin n'a été un lâche. Mais votre imprudence a failli vous coûter cher ; j'ai vraiment cru, monsieur Potard, que vous alliez vous jeter à l'eau !

— Dame ! ne disiez-vous pas qu'il y allait de notre vie et de la liberté ? Nous trois qui sommes ici, nous aimerions mieux mourir que de retourner au bagne.

— Oh ! oui, s'écria Beuregard.

— Je le jure ! dit Rouget à son tour.

— Calmez-vous, mes enfants, il n'est plus question de mourir à l'heure qu'il est, ni de retourner au bagne. Nous allons maintenant filer bon train loin de Rochefort et du bagne et jamais personne ne saura que Cartahut a joué ce tour à dame police. Mais, dites-moi, vous êtes donc trois forçats évadés ? Je n'ai pourtant entendu que deux fois le canon.

— Non pas, s'écria Eugène Carrou, qui ne put s'empêcher, en la circonstance, de faire observer que, plus heureux que ses amis, il avait eu jusque-là échapper aux tribunaux ; moi, je ne suis ni forçat, ni évadé.

— Quoi donc, alors ?

Rouget se leva, et prenant la main du Potard :

— C'est un ami, dit-il, et un ami dévoué.

— Oh ! oui, s'écria Beuregard.

— Quoi ! reprit Cartahut, en lâchant un instant la barre, c'est par pure amitié que vous avez sauvé ces deux hommes ?

— Oui.

— C'est par pure amitié que vous les avez amenés jusqu'à mon bateau ?

— Oui.

— C'est par pure amitié que vous vous êtes exposé à vous faire arrêter comme complice de leur évasion ?

— Oui.

— Et vous trouvez cela tout simple ?

— Sans doute, murmura tranquillement le Potard.

Cartahut se leva et alla à son tour serrer la main d'Eugène.

— Eh ! bien, moi, je vous dis que ce que vous avez fait est très bien, et que sur cent amis on n'en trouverait peut-être pas un qui consentit à en faire autant !

Le Potard baissait modestement la tête sous les éloges de cet homme qui se connaissait en dévouement.

Le marin reprit :

— Racontez-moi, du moins, comment vous vous y êtes pris pour sauver vos deux compagnons et les arracher au bagne. Si j'en juge par tout ce que je sais des évasions qui ont eu lieu jusqu'ici, le récit sera intéressant, et je pense que vous ne me le refuserez pas.

— Assurément, reprit le Potard, mais attendez quelques minutes ; le cœur me bat encore d'avoir vu ce garde-côte et d'avoir entendu la voix de cet affreux Voit-Goutte.

— Oh ! ce n'est pas un méchant homme, mais il fait son métier, voilà tout.

Une dernière heure s'écoula sans que Eugène Carrou put retrouver la force de commencer son récit, tellement il avait été troublé par le péril. Assis l'un près de l'autre, les trois amis se tenaient silencieux, la main dans la main, en pensant aux péripéties de cette lutte d'un nouveau genre, et au sombre avenir qui se dressait devant eux.

Le *Saint-François* blait vent arrière avec une rapidité incroyable et Cartahut n'avait qu'à maintenir la barre dans une bonne direction en évitant tous les rochers, si nombreux sur cette côte, qu'il connaissait à merveille.

Un soleil étincelant faisait briller toutes les

reconnaître la vérité de ce diagnostic. Il a déclaré au procureur général, M. Sadoul, que l'assassin se nommait Richard Kauffmann, soldat au bataillon de chasseurs à pied en garnison à Saverne, et comme les magistrats français s'étonnaient de la présence de soldats allemands, il leur a été répondu que depuis quelques mois les gardes forestiers étaient toujours accompagnés par des soldats à cause des braconniers, et que Kauffmann n'avait tiré que parce qu'un berger lui avait dit en lui montrant les chasseurs : « Tiens, voilà des braconniers ! »

» Jusqu'à présent il a été impossible de retrouver le berger que personne n'a vu et que l'on ne connaît pas dans la région où il n'y a pas de troupeaux. Voilà la vérité. »

La dépêche suivante donne l'appréciation des journaux russes :

« Saint-Petersbourg, 27 septembre. »

» Les journaux en général attachent peu d'importance à l'incident de Raon, mais le considèrent comme un symptôme sérieux de la tension qui existe entre les deux pays.

» Le *Nouveau Temps* attribue cet incident à un excès de zèle d'agents subalternes. Toutefois, ajoute ce journal, de pareils incidents se répètent trop souvent depuis les dernières élections au Reichstag. Ils prennent un caractère de provocation et démontrent que les Alsaciens-Lorrains ne se consolent pas d'être séparés de la France.

» L'Allemagne devrait suivre l'exemple de la France dans le choix de ses agents aux frontières et dans les instructions qu'elle leur donne, si elle veut faire croire à ses intentions pacifiques. Du côté de la France, en effet, on ne déplore jamais aucun incident. Il y en a trop du côté de l'Allemagne.

» Le *Novosti* voit dans l'incident de Raon la suite d'un plan combiné ayant pour but d'exciter le chauvinisme français. »

Le *Daily News* reçoit de Berlin la dépêche suivante :

« Berlin, 26 septembre. »

» L'opinion est très péniblement impressionnée par le regrettable incident de Raon. Un communiqué de la chancellerie confirme les rapports de la presse française. On est d'avis que l'agent allemand a excédé son droit et vient de placer le gouvernement dans un grand embarras.

» Mais les appréhensions qu'on aurait de voir surgir des complications ne seraient pas justifiées. S'il résulte de l'enquête que le soldat est coupable, le gouvernement allemand n'hésitera pas un instant à donner satisfaction à la France pour ce déplorable incident.

» M. Flourens a prouvé suffisamment qu'il est assez homme de réflexion et de prudence pour précipiter les choses, de sorte qu'on est en droit d'espérer que les négociations diplomatiques auront un excellent résultat, si toutefois le parti chauvin de France, guidé par Rochefort et Déroutède, ne s'avise pas d'aggraver la situation en excitant le peuple à des actes de provocation qui rendraient les négociations plus que difficiles.

plages et scintillaient sur tous les cailloux des grèves. Emportés par le vent, les oiseaux de mer rasaient, comme des flèches, la cime des flots.

A droite, tous les villages, tous les bourgs et toutes les villes du littoral disparaissaient les uns derrière les autres et, du *Saint-François*, on eût dit une toile magique qui se serait déroulée pour le plaisir des yeux.

A la fin, le Potard, n'apercevant plus le garde-côte, ni aucun vaisseau, reprit courage, et, allant se placer près de Cartahut, lui raconta par le menu tout ce qui s'était passé depuis la condamnation de son ami ; comment il avait pris la résolution de l'arracher au bagne, comment il était venu à Rochefort pour y prendre du service, et comment enfin il avait été assez heureux pour préparer et assurer l'évasion de Rouget et de Beauregard.

Son récit, entremêlé d'expressions pittoresques, parut plaire extrêmement au marin qui souriait de temps à autre en hochant la tête.

— Oui, dit enfin Cartahut, quand le récit du Potard fut achevé, je comprends tout et j'applaudis à votre courage ; mais à présent, qu'allez-vous faire ?

(A suivre.)

» Je répète qu'il n'y a aucun danger pour le moment, mais le fait est très regrettable pour le maintien de la paix, car une seule goutte d'eau peut faire déborder le vase.

» Les rapports entre les deux pays sont si tendus qu'il importe d'user des deux côtés de la frontière d'une extrême modération, afin d'empêcher le retour d'autres incidents qui pourraient faire surgir des complications très sérieuses.

» Dans ce but, il serait nécessaire de remanier la délimitation des deux pays qui est très défectueuse. »

## LE DOCTEUR CASTELNAU

La presse républicaine joue de malheur en ce moment, dit l'*Autorité*. Hier, nous annoncions l'arrestation de M. Odillon Crouzet, directeur de l'*Estafette*, coupable d'avoir détourné une somme de deux cent mille francs au préjudice de ses confrères ; aujourd'hui il s'agit d'un rédacteur de l'*Intransigeant*, le docteur Castelnau, qui a été arrêté pour avoir commis une escroquerie des plus graves, compliquée de faux.

Voici le récit exact des faits qui ont amené l'incarcération du docteur Castelnau.

M. Féron, juge d'instruction à Versailles, était prévenu, samedi, qu'une substitution de cadavres venait d'être pratiquée avec la connivence d'un docteur-écrivain bien connu dans les réunions révolutionnaires, le sieur Castelnau, rédacteur scientifique à l'*Intransigeant*, où il signait docteur Lux, dans le but de soutirer des sommes considérables à trois Compagnies d'assurances sur la vie.

Il ouvrit aussitôt une enquête qui lui fit découvrir les faits suivants :

Un sieur S..., qui avait contracté auprès de ces trois Compagnies une assurance de plus de 300,000 fr. au profit d'une femme, avait fait amener dans son habitation de Sèvres un phthisique, qui mourut il y a deux mois. De faux témoins, munis de papiers fournis par S..., firent passer le défunt pour l'assuré lui-même, et la femme toucha les 300,000 fr.

C'est à la suite d'une dénonciation anonyme que le parquet de Versailles découvrit la fraude. L'instruction établit rapidement que le docteur Castelnau avait une part de culpabilité dans cette affaire. Voisin de campagne de S..., il s'était entendu avec lui pour cette substitution, moyennant un versement de quelques billets de mille francs. Pour pouvoir réaliser son projet, il lui fallait se procurer un moribond. Il s'adressa à cet effet à un de ses amis, M. Martinet, pharmacien, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, et usa auprès de lui d'un subterfuge afin de réaliser le projet qu'il avait conçu.

Le docteur Castelnau exposa à M. Martinet qu'il avait découvert un procédé de guérison infaillible pour la phthisie.

— Donnez-moi un poitrinaire au dernier degré, lui disait-il, je le prendrai chez moi, je le soignerai, et je gage qu'avant peu il sera en voie de guérison.

M. Martinet, paraît-il, obéissant à des considérations d'humanité, envoya, le jour même, à M. Castelnau, le malade demandé. Mais l'état de ce dernier, loin de se modifier avantageusement, s'empira, et au bout de quelques jours il mourut.

Jusqu'à présent, il n'est pas établi clairement que M. Martinet soit coupable ; et bien qu'il ait été arrêté en même temps que le docteur Castelnau, le fils et le gendre du docteur, il se pourrait qu'il fût mis en liberté sous peu, ainsi que les deux derniers dont la complicité n'est pas encore certaine.

Quant à S... et à la femme bénéficiaire de la police d'assurances, ils sont en fuite et se sont, croit-on, réfugiés en Amérique.

Le docteur Castelnau était un des membres les plus actifs du parti blanquiste ; on le voyait fréquemment en compagnie de MM. Camélinat, Eudes, Vaillant, Rochefort. D'une taille un peu au-dessous de la moyenne, portant très alertement ses soixante-douze ans, il était surtout connu des habitués des réunions publiques par sa face mutilée.

Après des débuts assez brillants dans la profession médicale, il avait collaboré, sous son nom et sous différents pseudonymes, à de nombreuses publications scientifiques. Il avait même fondé autrefois, paraît-il, une revue médicale, mais elle n'eut pas un grand retentissement.

Dans les réunions révolutionnaires, le docteur Castelnau abordait souvent la tribune. Il n'eût jamais manqué d'assister au

banquet annuel en l'honneur de la Commune, et tout récemment il présidait la ligue des antivivisectionnistes. Adversaire de la méthode de M. Pasteur, il faisait à l'illustre savant une guerre acharnée et dans ses conférences et surtout dans ses écrits.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

### AFFAIRE SCHNAEBLÉ FILS

L'affaire Schnaeblé fils viendra probablement demain jeudi devant la chambre correctionnelle de Metz. Le docteur Hommelsheim, avocat avoué, a été désigné comme défenseur officiel. De son côté, la famille Schnaeblé a chargé M. Muller, avocat à Metz, de présenter la défense du jeune prévenu. On continue à croire que la peine de la prison sera minime, mais qu'il sera condamné à une forte amende.

On ne dira pas que la ville de Nîmes n'aime pas les statues ; on y souscrit en ce moment pour l'érection de quatre statues à la fois : la première représentera Fléchier, la seconde M. Guizot, la troisième le conventionnel Rabaut-Saint-Étienne, la quatrième l'explorateur Paul Soleillet.

Il y en a, on le voit, pour tous les goûts.

### LES CENDRES DE NAPOLEON I<sup>er</sup>

Un journal du matin a dit, sous toutes réserves, que le tombeau de Napoléon I<sup>er</sup> aux Invalides serait vide, les cendres de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> ayant été enlevées et jetées au vent.

Ce journal ajoute que cela aurait fait l'objet d'une longue enquête qui forme un volumineux dossier. Ce mémoire, d'après ses renseignements personnels, se trouverait au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Aux Invalides, où nous nous sommes renseignés à ce sujet, la nouvelle a seulement fait sourire les gens préposés à la surveillance de l'établissement. Il y a un obstacle des plus sérieux à l'accomplissement d'une pareille profanation : c'est le monument de porphyre qui recouvre le cercueil, et qu'il aurait fallu déplacer pour s'emparer de celui-ci et de la dépouille qu'il contient. Or, ce bloc n'a jamais été touché depuis le jour où il a été posé. Et, pour le déplacer, il faudrait recourir à l'emploi d'un gros outillage, qui, probablement, attirerait l'attention des vieux soldats préposés à la garde du tombeau.

### Deux patriotes

Jeudi a été célébré, à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le mariage de M. François-Gérard d'Hannoncelles avec M<sup>lle</sup> Henriette de Charette de la Contrie.

Les témoins étaient, pour le marié : comte de Puymaigre et comte de Moidrey ; pour la mariée : comte de Fitz-James et vicomte de Champeaux-Verneuil, remplaçant M. le duc de Chartres, empêché, mais qui partait le lendemain pour la Basse-Motte.

Le maire, M. A. Kœchlin, a prononcé une allocution pleine de tact et de sentiments élevés. Nous tenons à en donner ici le texte :

« Monsieur le général de Charette, vous êtes Breton, je suis Alsacien ; nous appartenons donc aux deux provinces extrêmes de la France. Je crois que nos opinions politiques, quoique n'étant pas, du moins en ce qui me concerne, aux deux extrémités de l'échelle, n'en sont pas moins bien éloignées aussi l'une de l'autre. Mais, il y a cependant un lien commun entre nous, lien commun qui est au-dessus de la politique et au-dessus des distances, et qui fait que je suis heureux de l'occasion qui s'offre à moi aujourd'hui de vous dire tout mon respect, toute mon admiration pour votre grand caractère. Ce lien commun qui nous unit, c'est l'amour de la France ; tous deux nous l'aimons, tous deux nous sommes prêts au sacrifice suprême pour elle. »

» Je vous ai vu en 1870, vous et vos zouaves pontificaux ! Je dirai presque que, moi, Alsacien, j'ai été jaloux de vous. Aussi suis-je heureux, je le répète, de la circonstance qui me permet de vous serrer la main aujourd'hui, en bon Français. »

Il n'était pas permis d'applaudir à ce discours ; mais M. de Charette s'est aussitôt avancé et a donné à M. Kœchlin une cordiale poignée de main.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 septembre.

Le marché conserve une allure très ferme en dépit des événements qui se sont produits à la frontière. Nous espérons une bonne solution : 3 0/0, 81.57 ; 4 1/2 0/0, 108.95.

Les actions du Crédit Foncier s'échangent à 1,365. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires que justifie l'excellence du titre. Les communales 1879 et 1880 sont notamment l'objet de nombreuses transactions ; n'étant pas encore au pair, elles donnent lieu à des bénéfices sûrs.

La Société Générale se maintient solidement à 461. Les bilans mensuels font prévoir une hausse certaine.

La Banque d'Escompte est demandée à 470, les tendances continuent à porter le titre vers le pair qui sera atteint rapidement.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 605.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

Le Crédit Lyonnais fléchit de 577.50 à 561.50. Cette forte réaction donne la mesure exacte du peu de solidité qu'offre ce titre.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont été bien tenues, le public apprécie chaque jour de plus en plus les avantages de ces polices et s'y porte judicieusement.

Le Panama est très ferme à 355. Les diverses obligations sont très demandées.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

## Nouvelles militaires.

Aux termes d'un décret du 23 septembre 1887, les engagements volontaires ne sont reçus qu'aux époques ci-après :

Pour l'infanterie et pour les troupes d'administration, du 4<sup>er</sup> octobre au 30 novembre, et du 4<sup>er</sup> au 31 mars suivant.

Pour la cavalerie, du 4<sup>er</sup> octobre au 30 novembre.

Pour l'artillerie (régiments et bataillons de forteresse) et pour le train des équipages militaires, du 4<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

Pour le génie, du 4<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

Le ministère fait connaître chaque année le nombre des engagements à recevoir par corps de troupe.

Les jeunes gens sortant des écoles d'enfants de troupe sont admis à s'engager à toute époque de l'année dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Il en est de même pour les hommes reconnus aptes à servir dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie et dans les sections de secrétaires d'état-major et de recrutement (1<sup>re</sup> catégorie).

Le ministre de la guerre vient de prendre plusieurs décisions en vue d'améliorer le service de l'habillement.

Dorénavant, les effets des sous-officiers seront confectionnés sur mesure.

En outre, pour simplifier la constitution des approvisionnements de réserve et faciliter le renouvellement des effets pendant le cours d'une campagne, le ministre a prescrit de confectionner en drap de troupe les effets destinés à habiller les sous-officiers en temps de guerre.

Cette dernière mesure aura l'avantage de réduire les approvisionnements de réserve, de diminuer également ceux des convois administratifs et d'assurer beaucoup plus commodément l'habillement des gradés au moment de la mobilisation et en campagne.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Les débuts de la troupe d'opéra de M. Justin Néé auront lieu :

A Angers, samedi 4<sup>er</sup> octobre ;  
A Saumur, lundi 3 octobre ;  
A Cholet, mercredi 5 octobre.

La pièce de début, pour les trois scènes, est *Si j'étais roi*, opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Adam.

Nous donnons plus loin le tableau complet du personnel.

Le ministre de la guerre a décidé que les dispensés de la classe de 1886 seraient appelés le 3 novembre pour accomplir leur période d'exercices.

Cette décision n'est pas applicable aux ajournés des classes de 1885 et 1884, qui ont été dispensés cette année. Ces jeunes gens ne seront soumis qu'aux seules convocations imposées aux hommes de leur classe.

#### ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret du 24 septembre, les quarante-deux sous-officiers (élèves-officiers) qui ont quitté l'École de cavalerie le 31 août 1887, avec la note *très bien*, ont été promus au grade de sous-lieutenant, et, par décision ministérielle du même jour, ont été effectés dans les régiments — choisis par eux — dont nous avons donné l'énumération dans le classement de sortie.

#### M. de Wangen de Geroldseck

Le malheureux blessé à la frontière de Vexin-court n'est pas, comme on l'a dit dans plusieurs journaux, un officier de la garnison de Lunéville: il a quitté l'École d'application de cavalerie le 31 août dernier, avec la division des sous-officiers élèves-officiers.

M. de Wangen de Geroldseck, qui est d'origine alsacienne (sa famille est de Molsheim), s'est engagé au 42<sup>e</sup> régiment de dragons, qui est en garnison à Commercy, sous les ordres de M. le colonel Henry de Kermartin.

Excellent soldat et homme parfaitement élevé, de Wangen parvint au grade de maréchal des logis chef aussi vite que le permettaient les règlements et passa brillamment les examens nécessaires pour entrer à l'École de Saumur, d'où il est sorti cette année.

Au tableau d'avancement arrêté en 1886, M. de Wangen de Geroldseck se trouve parmi les sous-officiers proposés et classés pour le grade de sous-lieutenant. Il appartient toujours au 42<sup>e</sup> dragons.

M. de Wangen était en congé régulier, comme les autres élèves de nos Écoles militaires, pour qui la saison des vacances était arrivée.

Jusqu'en 1870, la famille de Wangen habitait Strasbourg.

Aux environs de Saverne on voit encore les ruines des châteaux de Wangen et de Geroldseck. Le père de l'officier blessé porte le titre de baron de Wangen, comte de Geroldseck.

C'est une famille universellement estimée et très connue en Alsace.

Aussi l'attentat produit-il une émotion d'autant plus vive que la famille est plus connue.

Le docteur Wendling, qui soigne M. de Wangen, espère qu'il ne surgira pas de complication dangereuse et que l'amputation pourra être évitée.

Hier, l'état de M. de Wangen était satisfaisant; aucune complication n'est probable.

#### Commune de Fontevault

#### FÊTE DE LA SAINT-MICHEL

LUNDI 3 octobre 1887

A l'occasion de la fête de la Saint-Michel, les concours et jeux ci-après auront lieu lundi prochain à Fontevault.

À 10 heures. — Concours de beurre, œufs et poulets. — Des prix en argent seront décernés.

À midi. — Tir à la carabine (calibre 9), avec prix divers.

À 2 heures. — Mât de cocagne, avec prix divers dont une montre en argent à cylindre.

À 3 heures. — Courses en sac, Jeu de la poêle, Jeu de l'orange, Bains russes, avec prix divers.

À 5 heures. — Distribution des récompenses à la Mairie.

À 6 heures 1/2. — Illumination de la Mairie et de la Promenade.

À 7 heures. — Feu d'artifice, tiré par M. Lardé, de Saumur.

À 8 heures. — Retraite aux flambeaux. — Feux de Bengale.

La musique de la Colonie de Saint-Hilaire prêtera son concours et jouera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Les marchands étalagistes ne paieront aucun droit de place.

#### PROTESTATION

Contre le vote du Conseil municipal de Trémont (arrondissement de Saumur), relatif à la laïcisation de l'école de filles.

Par un vote, émis le 5 juin dernier, sept membres du Conseil municipal de la commune sur douze membres, ont cru devoir demander à l'autorité supérieure, pour l'école des filles de Trémont, l'application de l'article 17 de la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire, c'est-à-dire la laïcisation de cette école, et le renvoi des Sœurs qui la dirigent depuis onze ans.

Si on a fait une sorte de mystère autour de ce vote, c'est qu'on savait bien les sentiments de réprobation que soulèverait dans la population tout entière l'expulsion des sœurs, on n'osait pas dire qu'on avait pris l'initiative de demander une mesure à laquelle, sans cela, l'autorité supérieure n'aurait pas songé, on espérait donner le change à la population et lui laisser croire qu'on n'avait pas la responsabilité d'un acte contre lequel on savait bien qu'il s'élèverait une protestation unanime.

Mais les soussignés savent à qui incombe toute la responsabilité, ils ne l'oublieront jamais et ils tiennent à protester contre de semblables agissements.

Comment des conseillers municipaux de la commune ont-ils pu prendre l'initiative de demander le renvoi des Sœurs? Le premier devoir de l'élu est de respecter les sentiments de ceux qui l'ont choisi pour mandataire, et personne n'ignore que l'immense majorité de la population est hostile au renvoi des Sœurs. Ceux qui ont voté ce renvoi ont donc manqué à leur mandat et ne sauraient désormais avoir la confiance des habitants de Trémont.

Quel motif, sinon l'esprit de parti, a pu dicter leur conduite? Certains d'entre eux sont les obligés des Sœurs; on pourrait citer tels qui ont été les premiers à leur confier leurs enfants; on pourrait citer tel autre qui, après avoir fait terminer à son enfant ses études primaires chez les Sœurs de Trémont, a choisi au dehors, alors qu'il pouvait trouver des établissements laïques, une maison religieuse pour faire achever les études de cette enfant qui, au moment où son père votait l'expulsion des Sœurs de Trémont, était confiée, par lui, à d'autres Sœurs, dans une ville voisine.

Est-ce que ces honorables conseillers municipaux seraient par hasard partisans de l'école laïque pour les enfants des autres et n'en seraient pas partisans pour leurs propres enfants?

Leur conduite est un hommage rendu à l'excellence de l'instruction et de l'éducation que l'on trouve dans ces maisons religieuses.

On voudrait aujourd'hui en priver la commune de Trémont.

Nous protestons de toute nos forces, et nous demandons le maintien des Sœurs.

La façon dont elles dirigent l'école de Trémont leur a toujours valu les compliments de MM. les inspecteurs.

En dehors de l'école, elles sont toujours prêtes à rendre à chacun tous les services en leur pouvoir; elles soignent au besoin nos malades.

Nous avons la plus profonde reconnaissance de tout ce qu'elles ont fait pour nous et pour nos enfants, nous voulons les conserver parmi nous et nous comptons bien qu'elles nous seront conservées.

Ceux qui veulent le contraire ne prennent pas les intérêts de la commune.

(Suivent les signatures qui ont été legalisées par le maire de la commune.)

Après avoir publié cette protestation, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute qu'une école libre va bientôt s'ouvrir à Trémont, commune qui veut à tout prix conserver les religieuses.

#### CHOLET.

Dans sa séance d'avant-hier, le Conseil municipal de Paris a voté l'envoi d'une somme de 40,000 francs aux grévistes de Cholet.

On se rappelle que le même Conseil avait envoyé pareille somme aux grévistes de Decazeville.

C'est donc à entretenir les différends entre patrons et ouvriers, pour le plus grand dommage des uns et des autres, que les repré-

sentants de la capitale emploient les finances de Paris.

Notez que cette somme a été votée sur la proposition du citoyen Soëns qui, n'ayant pas été écouté par les grévistes auxquels il était allé récemment faire une visite intéressée, cherche à capter d'une autre façon leurs suffrages pour la prochaine vacance électorale, en leur expédiant les fonds des contribuables parisiens.

Les grévistes prendront l'argent. Accepteront-ils le candidat? C'est une autre affaire.

#### THOUARS.

Jeté d'un train dans le Thouet. — Jeudi, le nommé Pierre Defrance, âgé de 33 ans, tuffier à Coulonges-Thouarsais, se rendait de la foire de Bressuire par le train n° 370 qui ne s'arrête pas à Coulonges-Thouarsais, lorsque, arrivé sur le viaduc de Thouars, au moment où le train ralentit sa marche, il voulut descendre et fut projeté dans le Thouet, en passant au travers du deuxième tablier en voie de construction, situé à une hauteur de 40 mètres environ au-dessus de la rivière.

Ce malheureux s'est tué sur le coup. Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

#### LA FLECHE.

Voleurs de grand chemin. — Le nombre des vagabonds et des malfaiteurs augmente dans des proportions considérables, dit la *Petite France*. Et ces gredins ne se bornent plus à menacer: ils attaquent.

Le 25 septembre, un ouvrier de M. Drouard, boulanger à Luché, a failli être assassiné par deux individus à qui il avait refusé l'aumône.

Les deux coquins l'ont dévalisé, puis ont pris la fuite en entendant venir du monde.

#### TOURS.

Un officier de grande valeur et de beaucoup d'avenir, M. le lieutenant Serre, du 7<sup>e</sup> régiment de hussards, vient de mourir à Tours, à l'âge de 40 ans.

Décoré de la médaille militaire en 1870, pour avoir sauvé la vie à un de ses chefs, M. le général de division de Monteigu, M. Serre était resté, de 1873 à 1887, au corps dont il faisait partie.

Ses états de service étaient des plus brillants. L'armée perd en lui un officier des plus distingués et la France un de ses défenseurs les plus vaillants et les plus modestes.

Entré au service le 3 mai 1865, M. Serre avait été nommé sous-lieutenant le 15 octobre 1879 et lieutenant le 13 juillet 1884.

Accident de chasse. — Un terrible accident de chasse a eu lieu la semaine dernière à Chauceaux-sur-Choisille.

Un sieur Dumoulin avait pris son fusil pour aller tirer quelques perdreaux. En entrant dans une vigne, il s'accrocha le pied à un cep et tomba de telle façon que le fusil partit. Une partie de la charge lui pénétra dans la gorge et lui fit une blessure des plus graves.

M. le docteur Thiéry, de Tours, a donné les premiers soins au blessé.

On désespère de le sauver.

#### THÉÂTRES D'ANGERS

Direction: JUSTIN NÉE

Année théâtrale 1887-88

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Tableau de la Troupe appelée à desservir vos Théâtres pendant la campagne 1887-88.

Désireux de gagner vos sympathies et votre estime, je ne négligerai rien pour conserver à la scène d'Angers le niveau artistique auquel mes prédécesseurs l'avaient élevée. C'est une tâche difficile; mais si vous voulez bien me prêter votre appui et m'accorder votre confiance, j'ai le ferme espoir de remplir dignement le mandat que vous m'avez confié.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

JUSTIN NÉE.

#### Tableau de la Troupe

##### ADMINISTRATION

MM. Teyssyre, régisseur général, metteur en scène en tous genres. — Sabin, 2<sup>e</sup> régisseur d'opéra, etc. — Amire, 2<sup>e</sup> régisseur, régisseur des chœurs. — Delvins, 2<sup>e</sup> régisseur, au besoin régisseur des chœurs. — Philippe, secrétaire. — Gustave Lelong, 1<sup>er</sup> chef d'orchestre. — Filochot,

2<sup>e</sup> chef d'orchestre. — Verreughe et Amstutz, répétiteurs. — R. Meiners, pianiste-accompagnateur. — Bodet, contrôleur en chef. — Coulant, 2<sup>e</sup> contrôleur. — Chouanet, chef machiniste. — M<sup>me</sup> G. Chouanet, costumière. — Normandin, coiffeur des hommes. — Valentin, coiffeur des dames. — Ballu, souffleur. — Accessoires: Jean Lajoie, 1<sup>er</sup> garçon de théâtre.

##### OPÉRA-COMIQUE, TRADUCTIONS

MM. DELMAS, 1<sup>er</sup> ténor.  
DROUVILLE, 2<sup>e</sup> ténor, 1<sup>er</sup> au besoin.  
DELVOYE, baryton.  
BOUSSA, basse.  
DURER, 2<sup>e</sup> basse.  
LESPINASSE, trial.  
SABIN, larquette, des deuxièmes basses.  
A. VIRoux, 3<sup>e</sup> ténor.  
PASCAUD, 3<sup>e</sup> basse, des deuxièmes basses.  
LIBOZ, LOMBARD, coryphées ténors.  
NOEL, GUIRAUD, coryphées basses.  
DAVALIS, coryphée faillie.  
ROUX, 2<sup>e</sup> trial.  
M<sup>mes</sup> PELOSSE, 1<sup>re</sup> chanteuse légère en tous genres.  
DOUX, 1<sup>re</sup> dugazon, Galli-Marié.  
GUFFROY-MONTEL, duègne.  
DROUVILLE, 2<sup>e</sup> dugazon, 2<sup>e</sup> chanteuse.  
ALLAIN, 2<sup>e</sup> duègne.  
MESLE et ASMIRE, des deuxièmes dugazons.  
CAZEAUX, PHILIPPE, LIBOZ et GUIRAUD, coryphées.

##### OPÉRETTE

MM. Drouville, 1<sup>er</sup> ténor. — Delvoe, baryton. — Durer, basse bouffe. — Lespinasse, ténor comique, trial. — Sabin, larquette. — Molivier, grime, larquette. — Roux, 2<sup>e</sup> trial. — Valetti, 2<sup>e</sup> trial. — Philippe, des larquettes. — Allain, grimes. — Asmire et Davalis, amoureux comiques.  
M<sup>mes</sup> Doux, 1<sup>re</sup> chanteuse. — Guffroy-Montel, duègne, Desclauzas. — Drouville, A. Carré, B. Molivier, d-uèmes chanteuses. — Allain, duègne comique. — Mesle et Philippe, des deuxièmes dugazons. — Liboz et Guiraud, utilités.

##### CHOEURS

Hommes, 16. — Dames, 12.

##### ORCHESTRE DU THÉÂTRE

Chef d'orchestre: M. GUSTAVE LELONG;  
2<sup>e</sup> M. FILOCHOT;  
Pianiste: M. R. MEINERS.  
Premiers violons: MM. Lynen et Vermoist, solos, Fracassini, Jehin, Verreughe, Meiners.  
Deuxièmes violons: MM. Delesz, solo, Filochot, Bertrand, Meilhan.  
Altos: MM. Dequinze, solo, Langavert, Van Erps.  
Violoncelles: MM. Weber, solo, Wuille, Nucci.  
Contrebasses: MM. Butti, solo, Kegermann, Thomson.  
Flûtes: MM. Démanet, solo, Ichreurs.  
Hautbois: MM. Dejean, solo, Verbrugge.  
Clarinets: MM. Molé, solo, Vidal.  
Bassons: MM. Bailly, solo, Eckmann.  
Cors: MM. Devillers, solo, Austruy, Lhoest, solo, Hansotte.  
Trompettes: MM. Evrard, solo, Bertrand.  
Trombones: MM. Rikir, solo, Roba, Lotz.  
Timbales: M. Amstutz.  
Grosse caisse et cymbales: M. Choisteau.  
Harpe: M<sup>lle</sup> Momois.

##### DRAME, COMÉDIE, VAUDEVILLE

MM. Vuillet, 1<sup>er</sup> rôle en tous genres. — G. Duaber, jeune premier rôle. — Roux, jeune premier rôle, rôle de genre. — Teyssyre, grand troisième rôle. — Allain, premier rôle marqué, père noble. — Molivier, grand premier comique. — Lespinasse, 1<sup>er</sup> comique. — Sabin, comique marqué. — Philippe, rôle marqué, des comiques. — A. Durer, rôles de genre. — Berger, jeune premier amoureux. — Delvins, comique grime. — Valetti, 2<sup>e</sup> comique. — Davalis, amoureux comique. — Asmire, amoureux. — Guiraud, Rivret, Costantini, Viroux, Jean, utilités.  
M<sup>me</sup> Nancy, 1<sup>re</sup> rôle, grande coquette. — Filo d'Argyle, jeune premier rôle. — Sabin, jeune première, forte ingénuité. — Blanche Molivier, ingénuité. — A. Carré, 1<sup>re</sup> soubrette. — Valetti, 2<sup>e</sup> soubrette. — G. Montel, 1<sup>er</sup> rôle marqué. — Allain, 2<sup>e</sup> duègne. — Mesle, coquette. — De Bar et Philippe, amoureux. — Guiraud, Dussausois, Lespinasse, utilités.

L'année théâtrale se compose de 100 représentations qui commenceront le samedi 1<sup>er</sup> octobre 1887, pour finir le 31 mars 1888.

A Saumur, la première représentation aura lieu lundi prochain, 3 octobre.

#### Dernières Nouvelles.

Dans un conseil tenu hier dans la matinée, M. Flourens a rendu compte de sa conversation avec M. de Munster et des informations provenant de Berlin. Il en résulte que le Gouvernement allemand a déclaré qu'il ne saurait trop regretter le déplorable incident de samedi et qu'il donnera toutes les réparations légalement demandées si les faits sont reconnus exacts.

D'après nos renseignements, la blessure de M. de Wangen serait peu grave, il n'y a aucune fracture d'os. La balle l'a atteint à 4/3 centimètre au-dessus de la rotule.

Il n'est aucunement question d'amputation. L'état du blessé est satisfaisant.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

